



Bellegarde 06 juillet 2026

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

ARRETE DU MAIRE

N°SRC 2026-086

OBJET :
ABROGATION DE L'ARRETE
N°SRC 2019-048
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DELIVREE A Mme Marina
LEFEBVRE

Le Maire de la commune de BELLEGARDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2211.1, L2212.1, L2212.2, L2213.1, L2213.2;

Vu le Code de la voirie routière, notamment L111-1;

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L310-2, L441-2, R310-8, R310-19, L310-5 et R310-9;

Vu l'arrêté N° SRC 2019-048 du 18 juillet 2019 portant autorisation d'occupation du domaine public à des fins d'activité de commerce non sédentaire, délivré à MME MARINA LEFEBVRE;

Considérant que MME MARINA LEFEBVRE ne se présente plus sur son emplacement Food Truck;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° SRC 2019-048 du 18 juillet 2019 portant autorisation d'occupation du domaine public délivré à MME MARINA LEFEBVRE est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la ville www.bellegarde.fr le 08 juillet 2026, notifié à l'organisateur et ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet du Gard.

Monsieur le directeur général des services communaux.

Monsieur le responsable de la police municipale à Bellegarde.

Madame Marina LEFEBVRE

Juan MARTINEZ

Maire de Bellegarde



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.

Notifié le

Par l'agent

Signature du pétitionnaire :

